

Bonnes pratiques d'hygiène dans la production d'œufs

L'éleveur assume la responsabilité de ses animaux et veille au respect des bonnes pratiques d'hygiène en empêchant autant que possible l'introduction de maladies grâce à des mesures préventives et de contrôle et, si nécessaire, en réduisant les dommages éventuels par des mesures ciblées.

Entre chaque série : nettoyer et désinfecter le poulailler et les installations

- ✓ Sortir immédiatement le fumier du poulailler
- ✓ Nettoyer le poulailler et les installations (d'abord à sec, puis à l'eau)
- ✓ Désinfecter le poulailler et toutes les installations ou un test d'étable vide selon les instructions techniques
- ✓ Nettoyer régulièrement les silos et les désinfecter si nécessaire
- ✓ Nettoyer (et désinfecter) la cour extérieure et les alentours immédiats du poulailler
- ✓ Prévoir un vide sanitaire suffisant (au moins 14 jours à titre indicatif)

Hygiène pendant la série : sas d'hygiène

- ✓ Dans le local d'entrée du poulailler, installer un sas d'hygiène clairement délimité.
- ✓ Changer la solution de désinfection dans le pédiluve au moins une fois par semaine
- ✓ Changer de vêtements et de chaussures avant de pénétrer dans le poulailler
- ✓ Laver et désinfecter les mains et le matériel avant de pénétrer dans le poulailler
- ✓ Enlever immédiatement les cadavres d'animaux et les éliminer conformément à la législation

Lutte contre la faune sauvage et les rongeurs

- ✓ Surveiller les nuisibles (rongeurs, insectes, acariens) et les combattre de manière ciblée
- ✓ Rendre le poulailler et l'aire à climat extérieure (ACE) aussi inaccessibles et peu attrayants que possible pour les rongeurs
- ✓ Maintenir l'accès au poulailler et ses environs exempts d'herbe, propres et aussi secs que possible, par exemple en aménageant une bande de gravier d'un mètre autour du bâtiment (y compris le jardin d'hiver et la courette) là où le sol n'est pas autrement stabilisé
- ✓ Rendre l'ACE et les pâturages aussi inaccessibles ou peu attrayants que possible pour les animaux sauvages et les oiseaux
- ✓ Ne pas faire pâturer d'autres animaux de rente à proximité immédiate du poulailler
- ✓ Si de l'herbe est présente, la tondre régulièrement pour la maintenir courte
- ✓ Enlever les restes de nourriture, le fumier et les cadavres d'animaux

Contrôler l'accès au poulailler

- ✓ Interdire l'accès aux personnes non autorisées
- ✓ Tenir un journal des visites
- ✓ Marquer clairement la zone d'hygiène

Contrôle des marchandises et du stockage

- ✓ Vérifier l'origine et les risques liés aux marchandises utilisées. N'utiliser que des produits homologués.
- ✓ Stockage sûr des marchandises (litière, nourriture, etc.) sans accès pour les oiseaux sauvages et les rongeurs.

Divers

- ✓ Sécurité alimentaire (les aliments sont être traités selon les procédures courantes contre l'introduction/ ou le développement éventuel de salmonelles, depuis leur production jusqu'à leur consommation, en passant par le transport et le stockage).
- ✓ Contrôles des salmonelles selon les directives techniques
- ✓ En cas d'échantillon environnemental positif, effectuer impérativement un contrôle du poulailler vide.
- ✓ Tenir les animaux domestiques à l'écart
- ✓ Eau potable propre (vérifier régulièrement sa propre source)
- ✓ Empêcher la stagnation de l'eau dans l'étable, l'ACE et le pâturage (éliminer les flaques)

Les bonnes pratiques d'hygiène favorisent la santé animale et réduisent les risques d'introduction d'une épizootie ou d'apparition d'autres maladies. Il s'agit là d'une condition préalable essentielle pour garantir une production de qualité dans sa propre exploitation et contribuer à l'image de l'ensemble de la branche. Si chaque maillon de la chaîne de valeur apporte sa contribution à une production professionnelle, la production d'œufs en Suisse deviendra encore plus durable et les consommateurs pourront déguster chaque jour des œufs suisses en toute sécurité.

Coopérative des producteurs d'œufs suisses